



Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration avec les directrices et les animateurs du 18.06.2019

Association Bonbadilom Fougeré / Thorigny

Présents :

- . CA : Gwendoline BOURNONVILLE, Hélène GRELLIER, Nadège DE LAMBILLY, Carole LE GALL, Mélanie AZURMENDI
- . Direction : Bérengère LEDDA, Magali FONTAINE
- . Animation : Véronique RAMBAUD, Teddy SOULARD, Mélanie ENFRIN, Marie LOISEAU

Excusé(e)s :

- . CA : Pierre CAMINADE, Gaëlle MANDIN
- . Animation : Brigitte GUIBOT (ATSEM en exercice), Amélie GRATON (Arrêt de travail), Déborah PARADIS (Arrêt de travail), Cécile DROUET (Arrêt de travail)

Ordre du jour :

1. Présentation du nouveau conseil d'administration élu en assemblée générale le vendredi 24 mai 2019
2. Composition du bureau suite aux élections du lundi 17 juin 2019
3. Réaffirmation du projet associatif
4. Fonctionnement du conseil d'administration
5. Informations diverses

La réunion a commencé à 10h, à l'Accueil de Loisirs de Fougeré et c'est terminée à 11h30.

1. PRÉSENTATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉLU EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE VENDREDI 24 MAI 2019 :

Mme AZURMENDI Mélanie, Mme BOURNONVILLE Gwendoline, Mr CAMINADE Pierre, Mme DE LAMBILLY Nadège, Mme GRELLIER Hélène, Mme LE GALL Carole et Mme MANDIN Gaëlle.

2. COMPOSITION DU BUREAU SUITE AUX ÉLECTIONS DU LUNDI 17 JUIN 2019 :

Co-présidents : Hélène GRELLIER, Gwendoline BOURNONVILLE

Co-tresoriers : Nadège DE LAMBILLY, Gaëlle MANDIN

Co-secrétaire : Carole LE GALL, Mélanie AZURMENDI

Membre : Pierre CAMINADE

Vu le nombre restreint de membres élus, il n'y aura pas de dissociation entre bureau et conseil d'administration, tous les membres seront invités aux réunions.

3. RÉAFFIRMATION DU PROJET ASSOCIATIF

Une association nommée BONBADILOM FOUGERÉ-THORIGNY a été créée le 8 novembre 2018 afin de prendre le relais du Groupement Familles Rurales Accueil de Loisirs Fougeré-Thorigny.

Les missions sont :

- d'accueillir tous les enfants âgés de 2 à 12 ans qui vivent ou qui sont scolarisés sur les deux communes,
- de gérer le fonctionnement global des deux sites d'accueil.

Les objectifs sont :

- de répondre aux besoins des parents sur nos deux communes quand à la prise en charge en périscolaire et extrascolaire de leurs enfants,
- de répondre aux besoins des enfants, de leurs attentes sur ces différents temps, en favorisant leur épanouissement.

Ce projet met l'accent sur certaines valeurs et objectifs :

- Accueil dans un cadre sécurisant
- Respect
- Communication bienveillante
- Épanouissement et visée éducative
- Équité

4. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est l'employeur de 9 salariés à ce jour.

Il est composé de parents bénévoles. Aucune prestation ou passe droit n'est accordé.

La gestion du fonctionnement général de l'ALSH est lourde.

Nous vous demandons une certaine indulgence dans la gestion quotidienne des demandes.

L'objectif de ce nouveau conseil d'administration est de faire perdurer ce service rendu aux parents, de garantir un accueil de qualité pour tous les enfants et de préserver les emplois.

Afin de pouvoir harmoniser les pratiques et créer un climat de confiance, le règlement intérieur destiné aux utilisateurs est revu chaque année avant l'assemblée générale et voté lors de cette assemblée. Nous vous demandons de l'appliquer. Les situations problématiques seront traitées conjointement direction/conseil d'administration. Les éléments retenus agrémenteront au fur et à mesure le projet d'un nouveau règlement intérieur.

Des groupes de travail vont être créés pour différents sujets :

- Le premier concerne les fiches de poste, prochain point fin septembre pour une application au 1er janvier 2020.
- Le deuxième, la répartition des tâches liés à la comptabilité.
- Le troisième, sur la gestion des ressources humaines.
- Le quatrième, sur le projet de règlement intérieur destiné aux salariés.

L'objectif premier est d'organiser de façon pérenne l'association en réalisant un organigramme simple et clair en classant toutes les tâches associés à chaque poste.

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) qui débutera courant septembre pourra aussi faire évoluer les prises de décisions et les objectifs.

Pour le moment, le fonctionnement est celui-ci :

Les co-présidents, gèrent les ressources humaines (validation planning, compte heures mensuelles, bulletin de paie, entretien professionnel, prise de décision importante et rapide...). Puis les relations aux partenaires.

Les co-trésoriers, gèrent les paiements des factures, des salaires, l'établissement des fiches de saisie mensuelle, l'approché au prévisionnel

Les co-secrétaires rédigent les rapports d'activité, procès verbaux et compte-rendu de réunion. Ils gèrent aussi la communication aux partenaires.

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines :

Pour les demandes précises, il est convenu d'adresser une demande écrite à bureau@bonbadilom.fr .

Nous réaffirmons que le CA et l'équipe d'animation travaillent dans l'intérêt de l'enfant dans un climat de confiance, de transparence et de respect. En cas de divergence, nous vous demandons que les échanges se fassent **en dehors du temps de présence des enfants**. Les soucis des adultes ne doivent pas se répercuter sur les enfants.

Pour information, nous ne prenons pas pour argent comptant, tout ce qui nous est dit. Nous croisons les informations, questionnons différents interlocuteurs afin de se faire notre propre opinion. Une fois qu'une analyse est faite, nous procédons toujours de la même manière. Nous convoquons en entretien professionnel avec la ou les personnes concernées et nous confrontons les observations. A l'issue, un compte rendu est rédigé et signé par toutes les parties. A terme, la direction pourra faire des entretiens d'observation au besoin. Il n'est pas question de faire de la délation ou de nuire à ses collègues. Mais il est convenu que chaque personne ait le droit de s'exprimer quand à son ressenti, son vécu, ses appréhensions... L'accueil de loisirs est votre lieu de travail où chaque salarié doit y trouver sa place. Il y a eu des moments très difficiles que vous avez surmontés et il y en aura d'autres.

5. INFORMATIONS DIVERSES :

Nous accueillons Bérengère LEDDA en CDII en tant que directrice à compter du 1 septembre 2019 et Mme Pascale MANDIN a été licencié.

L'accueil de Fougeré sera ouvert le vendredi 5 juillet de 9h à 17h pour les enfants des écoles privées. Le déroulé du repas sera un pic-nique. Pas de minibus pour les enfants de Thorigny.

En cas de retard des parents après 19h, que faire, quelles sont les responsabilités, qui fait quoi ?

- Pour une famille, envois d'une lettre au papa
- Prendre RDV avec Mr Loiseau Fabrice, directeur de l'école publique Jaque Golly de Thorigny
- Achetez une horloge à affichage numérique pour Fougeré et refaire le point à la fin de l'été afin de voir si les parents inscrivent l'heure réel de départ et d'arrivée

Paiement par e-cesu, refaire le point un fois que nous aurons toutes les données sur ce sujet car il y a seulement 1 famille concernée et une demande d'une 2ème famille. Seulement l'adhésion est payante pour nous.

